

*Proposition présentée par la Commission des pétitions :  
M<sup>mes</sup> et MM. Christian Frey, Stéphane Florey, Alexis Barbey,  
Olivier Baud, Isabelle Brunier, Michel Ducret, Jean-  
François Girardet, Sarah Klopmann, Norbert Maendly, Guy  
Mettan, Jean Romain, Pascal Spuhler, Nicole Valiquer  
Grecuccio, Jean-Marie Voumard, Raymond Wicky*

*Date de dépôt : 14 mars 2017*

## **Proposition de motion**

### **pour garder l'hélicoptère de sauvetage genevois dans une planification intégrée**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
considérant :

- la teneur des débats autour de la pétition P 1991 – Non à l'abandon de l'hélicoptère de sauvetage genevois REGA 15 ;
- les besoins d'un sauvetage performant au bénéfice de la population genevoise ;
- le besoin de planification à long terme des investissements coûteux de l'Etat, tels qu'un hélicoptère ;
- l'opportunité de tenir compte des plans de développement de la REGA au cours de ces prochaines années ;
- la nécessité de coordonner les efforts de sauvetage de Genève avec ceux du canton de Vaud,

invite le Conseil d'Etat

- à inventorier et étudier les missions de l'hélicoptère de sauvetage ;
- à planifier l'investissement et l'exploitation de cet hélicoptère en intégrant une réflexion commune avec les projets du canton de Vaud et de la REGA.

## **EXPOSÉ DES MOTIFS**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Le canton de Genève bénéficie à l'heure actuelle de la présence d'un hélicoptère de sauvetage basé à l'aéroport de Cointrin.

Une récente pétition (P 1991) qui demandait de maintenir la présence de cet hélicoptère sur le territoire genevois a eu une réponse positive de la commission. La discussion de cette pétition a soulevé différentes questions auxquelles la commission a choisi de ne pas répondre dans le cadre de ses travaux, car elles ne changeaient pas le sens de sa réponse.

Toutefois, ces questions avaient un vrai intérêt pour juger de la stratégie du Conseil d'Etat au sujet de cet hélicoptère, ce qui entraîne le dépôt de la motion que vous avez sous les yeux pour que ces questions soient traitées. Il s'agit en particulier de répondre à ces questions :

- Comment procèdent les autres cantons, et en particulier le Valais, pour gérer leur flotte d'hélicoptères de sauvetage sur un territoire plus grand que le nôtre tout en répondant aux besoins de la population ?
- Comment s'inscrit l'hélicoptère genevois dans le développement à long terme de la REGA ?
- Comment minimiser les coûts tout en gardant un service performant à la population ?
- Comment ce dispositif s'inscrit-il dans le cadre de la K 1 21 (loi relative à la qualité, la rapidité et l'efficacité des transports sanitaires urgents) ?
- Quelles sont les intentions à terme de l'aéroport de Genève, lui qui met gratuitement à disposition ses installations pour l'accueil de l'engin de sauvetage ?

Ces questions et bien d'autres permettront de clarifier l'avenir d'un moyen de sauvetage qui – outre son côté emblématique – offre un vrai service d'urgence à la population qui y est très attachée.

A la lumière de ces éléments, nous vous proposons de renvoyer cette motion à l'examen du Grand Conseil.